

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 413

présenté par

M. Gouffier-Cha, Mme Rixain, Mme Lazaar, Mme Muschotti, Mme Gayte, M. Le Bohec,  
Mme Trastour-Isnart, Mme Lebon, Mme Santiago, Mme Rauch et Mme Battistel

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter la treizième ligne de la sixième colonne du tableau de l'alinéa 160 par les mots :

« *(désagrégé par sexe)* ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est issu des travaux de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Il vise à préciser l'indicateur mesurant le nombre de personnes bénéficiant d'un traitement contre le VIH, la tuberculose et le paludisme grâce à l'action multilatérale de la France, en faisant apparaître la part de femmes et d'hommes.